

Garantie limitée d'un an

Chez AcuRite, nous sommes fiers de notre engagement à offrir une technologie de qualité. Chaney Instrument Company garantit tous ses produits contre tout défaut de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'installation et d'utilisation pendant une période d'un an à compter de la date d'achat. Nous vous recommandons de nous visiter sur www.AcuRite.com, la manière la plus rapide d'enregistrer votre appareil. Par contre, l'enregistrement de votre appareil n'élimine pas la nécessité de conserver votre preuve d'achat originale pour profiter des avantages de la garantie. Chaney Instrument Company garantit tous ses produits contre tout défaut de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'installation et d'utilisation pendant une période d'un an à compter de la date d'achat. L'unique recours en vertu de cette garantie limitée est la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses. Si un produit, utilisé et entretenu conformément aux instructions qui l'accompagnent, s'avère défectueux dans un délai d'UN AN à compter de la date d'achat, Chaney se réserve le droit, après avoir examiné le produit, de réparer ou de remplacer celui-ci, à sa seule discrétion. Dans tous les cas, les frais et coûts de transport des produits retournés sont à la charge du client. Chaney, par la présente, décline toute responsabilité en matière de frais et coûts de transport. Cette garantie exclut l'usure normale et devient caduque si l'appareil est endommagé à la suite d'un transport, d'une installation non-conforme, d'une modification sans autorisation, d'une utilisation incorrecte ou abusive ou de réparations faites par des techniciens non autorisés par Chaney. La garantie décrite ci-dessus remplace et exclut toutes les autres garanties de quelque nature que ce soit, explicites ou implicites, y compris les garanties implicites de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier. Chaney ne sera pas tenue responsable des dommages directs ou indirects ni des dommages matériels résultant d'une violation de cette garantie. Certains états ou certaines provinces ne permettent pas de restriction ou d'exemption sur les dommages directs ou indirects de sorte que ces restrictions ou exemptions pourraient ne pas être applicables à votre cas. Chaney ne sera pas non plus tenue responsable des blessures liées à l'utilisation de ses produits dans les limites prévues par la loi. En acceptant les produits ou équipements Chaney, le client assume toute la responsabilité des conséquences découlant d'une utilisation impropre ou abusive. Aucune personne, société ni entreprise n'est autorisée par Chaney à assumer à sa place aucune autre responsabilité liée à la vente de ses produits. De plus, aucune personne, société ni entreprise n'est autorisée à modifier les conditions de ce paragraphe, et du paragraphe précédent, à moins que cela ne soit effectué par écrit et signé par une personne dûment autorisée par Chaney. Cette garantie vous procure des droits légaux précis. Il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient selon l'état ou la province.

Pour toute réparation pendant la période de la garantie :
Chaney Instrument Co.
965 Wells St., Lake Geneva, WI 53147

Renseignements de la FCC

Cet appareil est conforme à l'article 15 des règlements de la FCC. Son fonctionnement est assujéti aux deux conditions suivantes :

- 1- Cet appareil NE doit PAS causer d'interférence nuisible, et
- 2- Cet appareil doit accepter toutes les interférences reçues, incluant les interférences pouvant causer un fonctionnement incorrect.

Cet appareil a été testé et déclaré conforme aux normes sur les appareils numériques de classe B, en accord avec l'article 15 des règlements de la FCC. Ces normes sont conçues pour offrir une protection raisonnable contre l'interférence nuisible pour une installation résidentielle. Cet appareil génère, utilise et peut émettre de l'énergie en radiofréquence et, s'il n'est pas installé et utilisé selon les instructions, peut causer de l'interférence nuisible aux communications radio. Par contre, rien ne garantit que de l'interférence ne peut se produire pour une installation en particulier. Si cet appareil cause de l'interférence nuisant à la réception radio ou télévision, ce qui peut être déterminé en mettant l'appareil sous et hors tension, l'utilisateur est invité à tenter de corriger l'interférence en utilisant l'une des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice.
- Augmenter la distance entre l'appareil et le récepteur.
- Brancher l'appareil dans une prise connectée à un circuit différent de celui sur lequel est branché le récepteur.
- Consulter le revendeur ou un technicien expérimenté en radiotélévision pour obtenir de l'aide.

REMARQUE : Le fabricant n'est pas responsable de l'interférence des signaux radio ou télévisuels causée par des modifications non autorisées de cet appareil. De telles modifications pourraient annuler l'autorisation de l'utilisateur d'utiliser cet appareil. Le présent appareil est conforme au cahier des charges sur les normes radioélectriques (CNR) d'Industrie Canada pour les appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes :

- (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et
- (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

ACURITE®



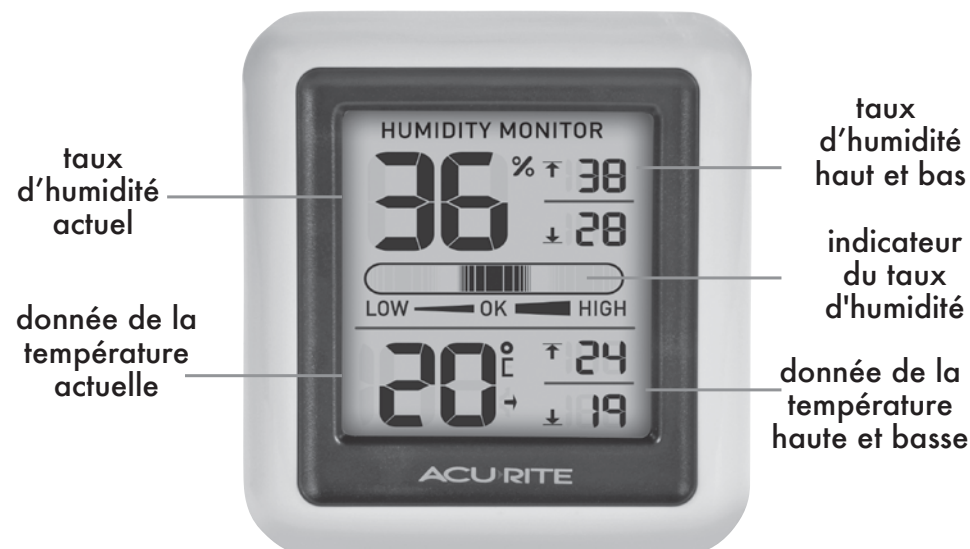
Hygromètre

modèles 00309 / 00422

Manuel d'utilisation

L'hygromètre numérique AcuRite vous permet de vérifier les conditions de confort en un coup d'œil, en plus d'offrir la donnée la plus élevée et la plus basse de la journée. Cet hygromètre a été conçu pour être facile à installer et à utiliser.

Vue d'ensemble

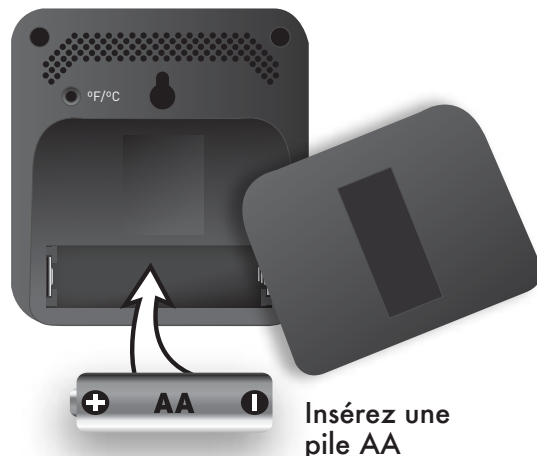


CONFIGURATION

Installez la pile

Faites coulisser le couvercle du compartiment de la pile et installez 1 pile "AA" neuve, comme illustré.

Remplacez la pile usée par une pile neuve lorsque l'écran commence à disparaître ou lorsque l'appareil cesse de fonctionner.



Insérez une pile AA

EMPLACEMENT

Maintenant que l'installation est terminée, vous devez choisir l'emplacement de votre hygromètre intérieur.

Le taux d'humidité peut varier grandement, même à une distance de quelques pouces. Au moment d'envisager les options d'emplacement, assurez-vous de choisir un endroit exempt d'eau, de poussière et de chaleur, car ces derniers pourraient nuire à la précision des données d'humidité et de température du thermomètre intérieur.

UTILISATION

Indicateur du taux d'humidité



Taux d'humidité FAIBLE

Le taux d'humidité est bas par rapport à la température. Cela crée un environnement sec.



Taux d'humidité CORRECT

Le taux d'humidité est correct par rapport à la température. Cela crée un environnement confortable.



Taux d'humidité ÉLEVÉ

Le taux d'humidité est élevé par rapport à la température. Cela crée un environnement humide.

UTILISATION

Records bas et haut

Les records BAS et HAUT sont réinitialisés toutes les 24 heures. L'heure précise à laquelle les records sont réinitialisés est déterminée selon l'heure à laquelle la pile fut installée et l'appareil mis en marche. Si la pile a été installée à 18 h par exemple, les records seront supprimés quotidiennement à environ 18 h.



www.AcuRite.com



(877) 221-1252

AVIS IMPORTANT

VOTRE APPAREIL DOIT ÊTRE ENREGISTRÉ POUR BÉNÉFICIER DE RÉPARATIONS SOUS GARANTIE

ENREGISTREMENT DE L'APPAREIL

Enregistrez ce produit pour bénéficier de la protection de la garantie d'un an

www.AcuRite.com

SUPPORT

Support Forum

Archived Products

Register a Product

Des questions à propos de l'installation ou l'utilisation de cet appareil? Nous sommes prêts à vous aider!

Soutien 24/7:

www.acurite.com

- › Installation de l'appareil et vidéos de démonstration
- › Modes d'emploi
- › Foire aux questions
- › Enregistrement de votre appareil
- › Forum de soutien
- › Impressions et idées

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Renseignements sur le produit

Pile : 1 pile AA (non incluses)

Plages de mesure

Température : 0°C à 50°C
32°F à 122°F

Humidité : 16% à 95%

Garantie limitée d'un an **FABRIQUÉ EN CHINE**

www.AcuRite.com

Numéros de brevet : 5,978,738; 6,076,044; 6,597,990
AcuRite® est une marque déposée de
Chaney Instrument Co. Lake Geneva, WI 53147, É.-U.

VEUILLEZ VOUS DÉBARRASSER DES PILES USAGÉES OU DÉFECTUEUSES D'UNE MANIÈRE ÉCOLOGIQUE ET SELON LES LOIS ET RÉGLEMENTS LOCAUX.

CONSEILS DE SÉCURITÉ CONCERNANT LA PILE : nettoyez les bornes de la pile ainsi que celles de l'appareil avant d'installer la pile. Retirez la pile de l'appareil s'il n'est pas utilisé pendant une période prolongée. Respectez le diagramme de polarité (+/-) du compartiment de la pile. Retirez rapidement toute pile déchargée de l'appareil. Débarrassez-vous correctement des piles usagées. Seules les piles du même type ou d'un type équivalent sont recommandées. N'incinerez PAS les piles usagées. NE vous débarrassez PAS des piles en les incinérant; les piles pourraient exploser ou couler. NE mélangez PAS de nouvelles et d'anciennes piles ou des piles de types différents (alcaline/standard). N'utilisez PAS des piles rechargeables. NE rechargez PAS des piles non rechargeables. NE court-circuitez PAS les bornes d'alimentation.